

Normandie Stat's

Bulletin trimestriel de l'emploi, du marché du travail et des politiques d'emploi et de solidarités de la DREETS de Normandie

N°45 - novembre 2025

Avertissement : Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Par ailleurs, des changements dans les règles d'actualisation des inscriptions et de sanctions impactent également les chiffres de demandeurs d'emplois depuis le début 2025, avec des effets différenciés selon les catégories d'inscrits. **Ces évolutions ont affecté significativement les statistiques, de stocks et de flux, rendant les évolutions difficilement interprétables en termes de tendances conjoncturelles du chômage.**

Le marché du travail au 3e trimestre 2025

Au troisième trimestre 2025, en Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 139 200. Ce nombre augmente de 1,2 % sur le trimestre (soit +1 700 personnes) et augmente de 7,7 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre augmente de 1,6 % ce trimestre (+ 7,8 % sur un an).

En Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 255 390 au troisième trimestre 2025. Ce nombre augmente de 1,6 % sur le trimestre (soit + 3 960 personnes) et augmente de 4,7 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre augmente de 1,5 % ce trimestre (+ 5,4 % sur un an).

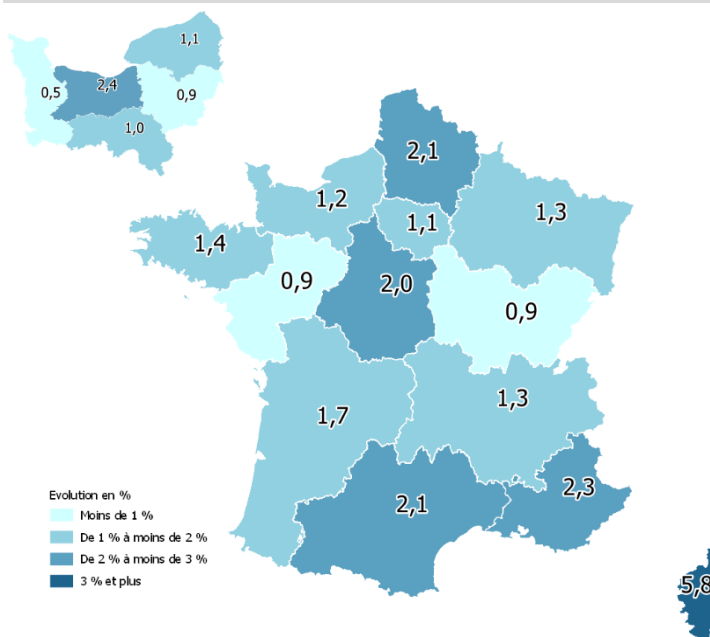
	DE catégorie A (moyenne trimestrielle CVS-CJO*)		DE catégorie A, B, C (moyenne trimestrielle CVS-CJO*)	
	3e trim. 2025	Évolution sur un trimestre (%)	3e trim. 2025	Évolution sur un trimestre (%)
Calvados	29 120	+ 2,4	54 970	+ 2,5
Eure	24 200	+ 0,9	45 110	+ 1,9
Manche	15 600	+ 0,5	30 260	+ 0,7
Orne	10 560	+ 1,0	19 170	+ 1,3
Seine-Maritime	59 710	+ 1,1	105 880	+ 1,3
Normandie	139 200	+ 1,2	255 390	+ 1,6
France métro. (en milliers, données CVS-CJO)	3 045,8	+ 1,6	5 410,1	+ 1,5

Source : France Travail - Dares, STMT, traitements Dares

*CVS-CJO : Corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables

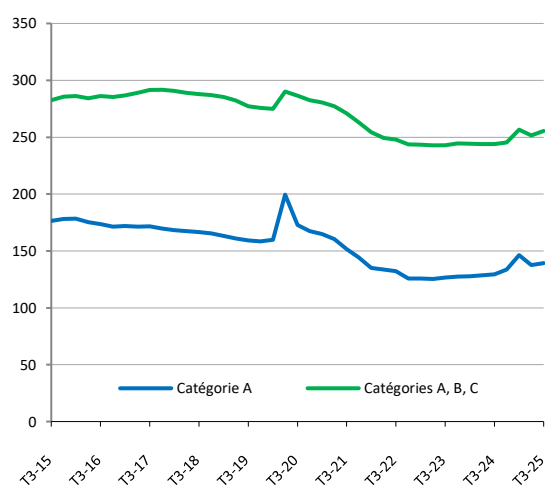
*DE : Demandeurs d'Emploi

Evolution sur un trimestre du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A par région



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares,

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Normandie



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares,
Données CVS-CJO (en milliers)

(Cf. avertissement page 1)

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables (CVS-CJO) / base 100 au T3 2015

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Source : France Travail-Dares, STMT
Données brutes

Source : France Travail-Dares, STMT

Marché du Travail

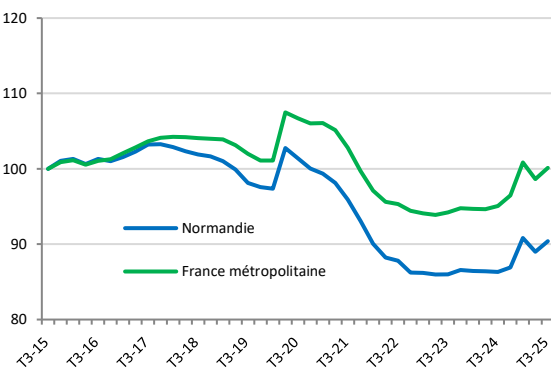
Demandeurs d'emploi catégorie A, B, C au 3e trimestre 2025

(Cf. avertissement page 1)

Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE- MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
Ensemble	54 970	45 110	30 260	19 170	105 880	255 390	5 410 100
évolution sur un trimestre	+2,5%	+1,9%	+0,7%	+1,3%	+1,3%	+1,6%	+1,5%
évolution sur un an	+5,9%	+4,1%	+4,0%	+4,8%	+4,6%	+4,7%	+5,4%
Femmes	28 170	23 490	16 070	9 650	53 540	130 930	2 741 300
évolution sur un trimestre	+2,0%	+1,4%	+0,7%	+1,2%	+1,5%	+1,5%	+1,2%
évolution sur un an	+5,3%	+2,8%	+2,8%	+4,2%	+3,7%	+3,8%	+4,5%
Moins de 25 ans	8 810	7 600	4 940	3 280	18 370	43 000	785 100
évolution sur un trimestre	+6,4%	+5,3%	+6,5%	+2,5%	+3,8%	+4,8%	+4,4%
évolution sur un an	+20,9%	+18,6%	+19,0%	+19,3%	+19,5%	+19,5%	+19,8%
50 ans ou plus	14 130	11 650	8 320	5 210	25 420	64 730	1 423 100
évolution sur un trimestre	+1,1%	+1,2%	-1,3%	+1,4%	+0,0%	+0,4%	+0,7%
évolution sur un an	+2,4%	+1,8%	-0,2%	+3,0%	+1,6%	+1,6%	+1,7%
Depuis un an et plus	23 970	20 500	12 890	8 390	48 460	114 210	2 370 700
évolution sur un trimestre	+2,9%	+2,3%	+1,6%	+2,2%	+2,1%	+2,2%	+2,4%
évolution sur un an	+5,9%	+3,8%	+4,2%	+7,0%	+5,4%	+5,2%	+5,9%

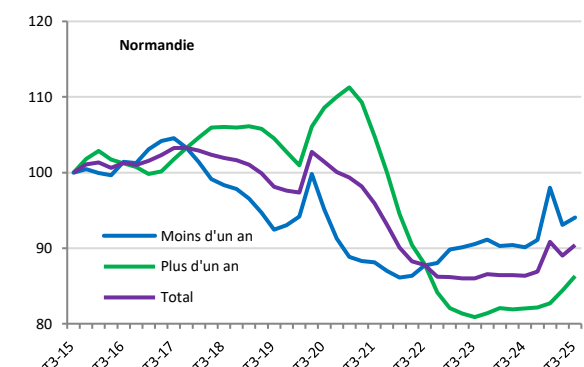
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



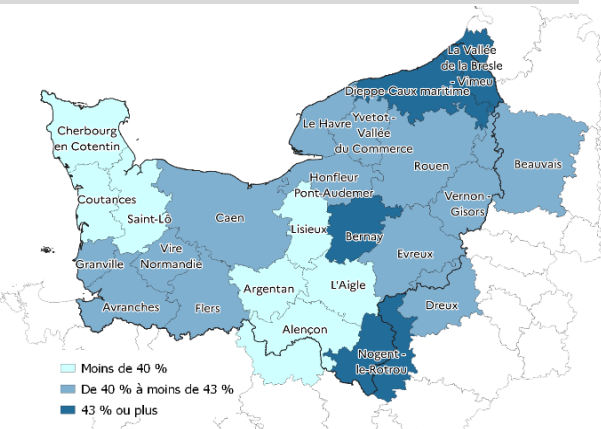
Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables (CVS-CJO) / base 100 au T3 2015

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par ancienneté



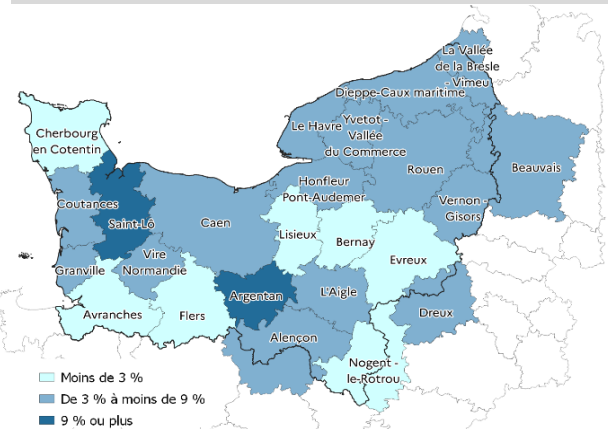
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Part des inscrits depuis plus d'un an dans la DE catégories A, B, C au 3e trimestre 2025 par zone d'emploi



Source : France Travail-Dares, STMT
Données brutes

Evolution annuelle de la DE catégorie A, B, C (du 3e trimestre 2024 au 3e trimestre 2025) par zone d'emploi



Source : France Travail-Dares, STMT
Données brutes

Marché du Travail

Entrées et sorties de catégories A, B, C en Normandie

(Cf. avertissement page 1)

Définition

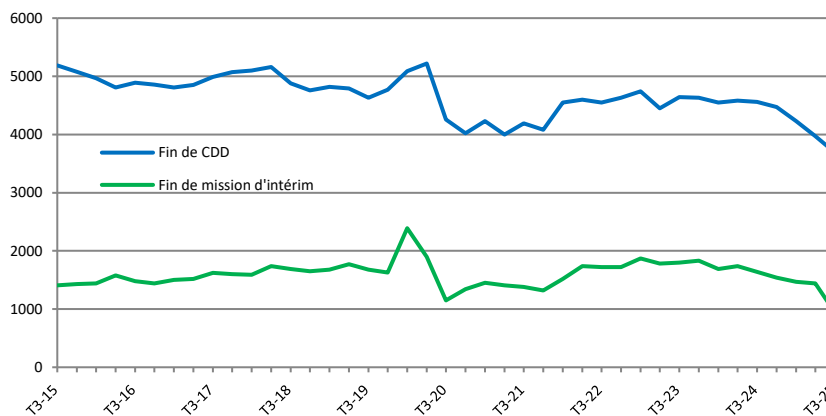
Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à France Travail. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis* sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et France Travail présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

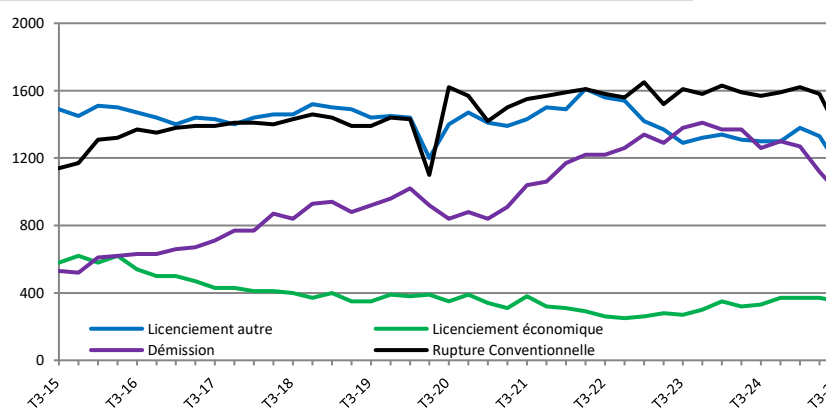
*Cnis : Conseil national de l'information statistique

Entrées à France Travail



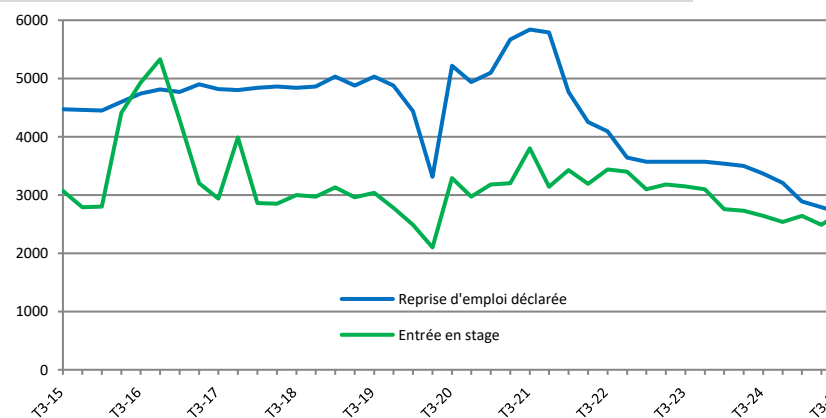
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

Entrées à France Travail suite à une rupture de contrat



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

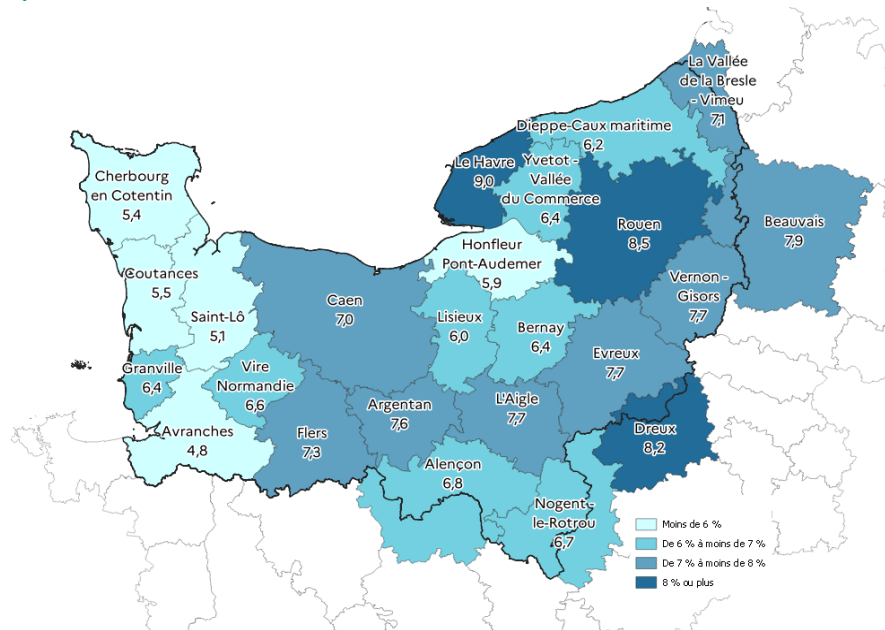
Sorties de France Travail



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

Taux de Chômage

Par zone d'emploi au 2^e trimestre 2025



Source : Insee

	T2 2025	T1 2025	T2 2024	Évolution (en points)	
				Sur un trimestre	Sur un an
Calvados	6,7	6,7	6,5	0,0	+ 0,2
Eure	7,1	7,1	7,0	0,0	+ 0,1
Manche	5,3	5,3	5,2	0,0	+ 0,1
Orne	7,2	7,0	6,7	+ 0,2	+ 0,5
Seine-Maritime	8,3	8,2	8,0	+ 0,1	+ 0,3
Normandie	7,2	7,1	7,0	+ 0,1	+ 0,2
France métro.	7,5	7,5	7,3	0,0	+ 0,2

Source : Insee

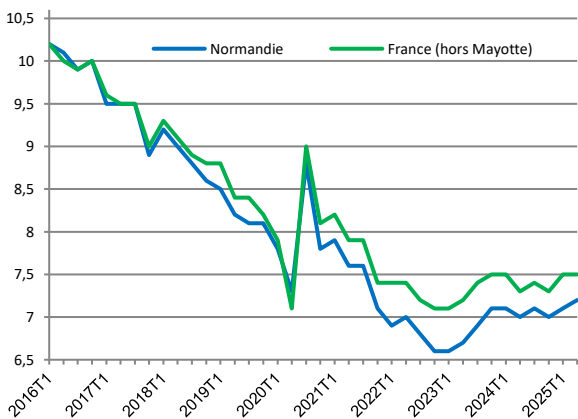
Définition

Le taux de chômage au sens du BIT est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La population active au sens du BIT comprend les chômeurs au sens du BIT et les personnes en emploi en âge de travailler. Au niveau France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT est estimé tous les trimestres par l'Insee à partir de l'enquête emploi. Cette enquête est la seule source permettant de mettre en œuvre les définitions préconisées par le BIT sur le chômage, l'emploi, le sous-emploi et l'activité. Aux échelons régional et départemental, les taux de chômage ne sont pas calculés au sens du BIT mais sont dits "localisés", car ils synthétisent les informations issues de l'enquête emploi et celles fournies par le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail en catégorie A (pour la répartition géographique).

Evolution du taux de chômage



Source : Insee

Définition

Taux de chômage et demande d'emploi sont deux concepts qui ne se recouvrent pas complètement. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes différent. Estimé tous les trimestres par l'Insee grâce à l'enquête emploi, le taux de chômage au sens du BIT rapporte le nombre de chômeurs à la population active (somme des personnes au chômage et des personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans, en emploi). Il constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail. Ses évolutions peuvent différer de celles des demandeurs d'emploi, dont la mesure est réalisée tous les mois par la Dares et France Travail à partir des fichiers administratifs de gestion de France Travail. En effet, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle France Travail.

Emploi salarié

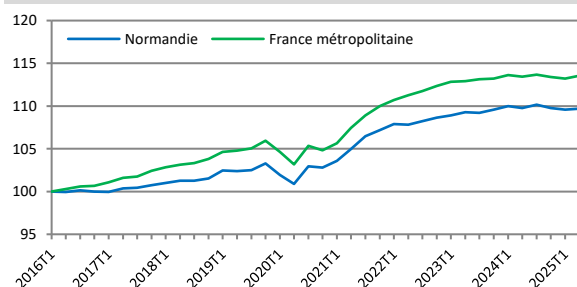
2^e trimestre 2025

Données Corrigées des Variations Saisonnières	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Industrie	34 018	37 655	41 091	18 520	73 088	204 372	3 220 867
évolution du trimestre	-0,1%	+0,4%	+0,1%	-0,9%	-0,4%	-0,1%	-0,1%
évolution sur un an	-0,9%	-0,3%	+1,2%	-2,4%	-0,8%	-0,5%	+0,1%
Construction	15 845	11 063	12 915	5 661	30 558	76 042	1 509 925
évolution du trimestre	-0,4%	-0,8%	+0,4%	-0,3%	-0,8%	-0,5%	-0,5%
évolution sur un an	-1,9%	-3,9%	+0,9%	-0,8%	-4,3%	-2,6%	-1,8%
Tertiaire marchand (1)	129 046	73 946	66 362	31 051	218 875	519 280	13 046 185
évolution du trimestre	-0,2%	+0,0%	+0,1%	-0,7%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
évolution sur un an	-0,7%	-0,9%	-0,9%	-1,9%	-0,8%	-0,9%	-0,7%
Emploi salarié marchand (2)	182 834	124 801	125 543	58 407	326 887	818 473	18 089 501
évolution du trimestre	-0,2%	+0,0%	-0,0%	-0,7%	-0,3%	-0,2%	-0,2%
évolution sur un an	-0,8%	-0,9%	+0,0%	-1,8%	-1,1%	-0,9%	-0,7%
Tertiaire non marchand	92 349	60 516	60 434	35 643	165 471	414 414	8 331 078
évolution du trimestre	+0,1%	+0,2%	+0,3%	+0,2%	-0,0%	+0,1%	+0,3%
évolution sur un an	+0,2%	+0,3%	-0,1%	-0,6%	+0,2%	+0,1%	+0,5%
Emploi salarié total	275 183	185 318	185 977	94 050	492 359	1 232 887	26 420 579
évolution du trimestre	-0,1%	+0,1%	+0,1%	-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
évolution sur un an	-0,5%	-0,5%	-0,0%	-1,3%	-0,6%	-0,5%	-0,3%

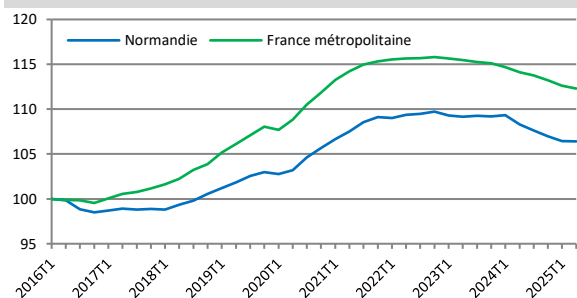
(1) : yc intérim (2) : yc secteur agricole

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Tertiaire marchand (hors intérim)

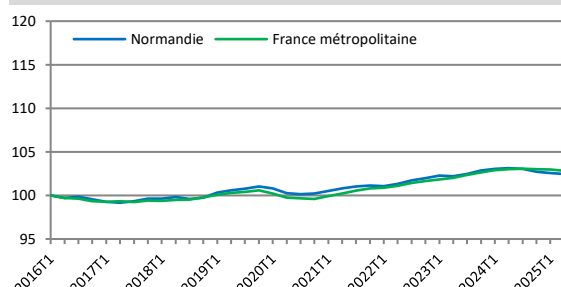


Construction

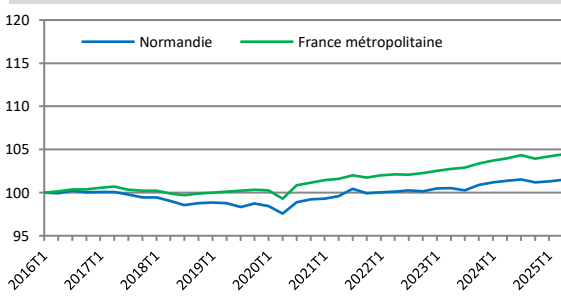


Données CVS : base 100 au T1 2016

Industrie



Tertiaire non marchand



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Définition

Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoiss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les séries sont corrigées des variations saisonnières et les coefficients de correction de variations saisonnières sont révisés chaque trimestre. D'un trimestre à l'autre, les chiffres des trimestres précédents peuvent être révisés.

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Les données portent sur l'ensemble de l'économie y compris les nouvelles données portant sur l'agriculture et l'emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale), sur la France métropolitaine.

Les Mouvements de Main d'Œuvre

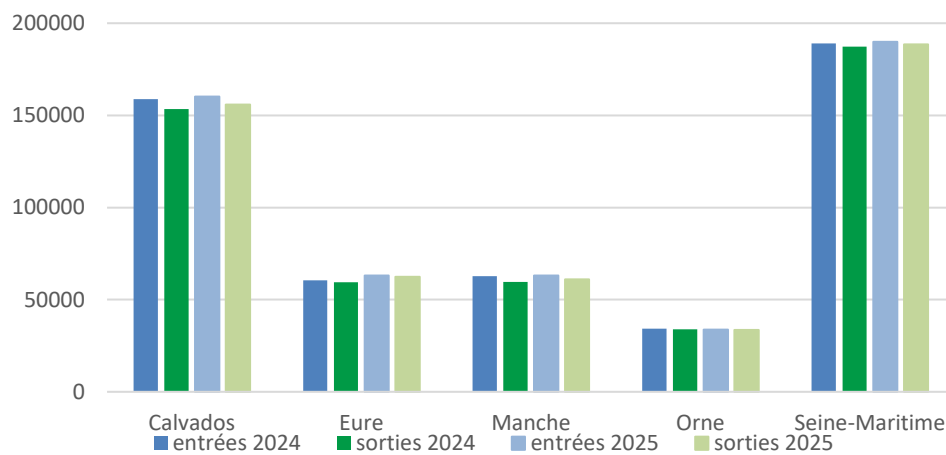
2^e trimestre 2025

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Nombre d'entrées	87 964	34 602	34 981	17 902	100 458	275 907	6 752 585
évolution sur un an	+ 2,1%	+ 7,8%	+ 1,8%	- 2,1%	+ 1,5%	+ 2,2%	+ 2,0%
CDD	90,3%	84,9%	85,8%	88,7%	85,1%	87,1%	84,9%
évolution sur un an	+ 4,4%	+ 10,5%	+ 4,9%	- 0,6%	+ 2,7%	+ 4,2%	+ 4,2%
CDI	8,5%	13,8%	12,4%	10,2%	12,5%	11,2%	12,8%
évolution sur un an	- 16,3%	- 4,9%	- 13,6%	- 13,1%	- 6,9%	- 10,4%	- 9,5%
Nombre de sorties	85 585	34 281	33 723	18 189	101 134	272 912	6 678 680
évolution sur un an	+ 2,1%	+ 8,0%	+ 3,3%	+ 0,9%	+ 1,9%	+ 2,8%	+ 2,8%
Fins de CDD	84,9%	78,8%	78,4%	81,7%	80,1%	81,3%	79,4%
évolution sur un an	+ 2,5%	+ 9,4%	+ 3,9%	- 0,3%	+ 1,7%	+ 3,0%	+ 3,2%
Démissions	5,7%	7,7%	8,7%	6,8%	6,8%	6,8%	7,2%
évolution sur un an	- 5,3%	- 0,6%	- 0,8%	+ 0,4%	- 6,8%	- 4,2%	- 5,2%
Licenciement	2,6%	4,2%	4,0%	3,7%	4,1%	3,6%	3,9%
évolution sur un an	+ 4,4%	+ 5,6%	+ 8,3%	+ 11,8%	+ 14,6%	+ 9,8%	+ 9,5%
Rupture conventionnelle	1,3%	2,1%	1,8%	1,7%	1,8%	1,7%	1,9%
évolution sur un an	+ 2,6%	+ 1,4%	+ 14,4%	+ 18,9%	+ 3,0%	+ 5,0%	+ 2,9%

données brutes

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

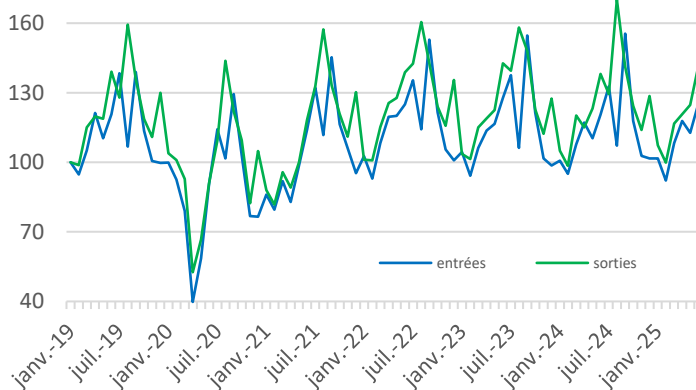
Entrées et sorties : cumul de janvier à juin



données brutes

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

Evolution du nombre d'entrées et de sorties



données brutes / base 100 janvier 2019

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

Définitions

Les mouvements de main-d'œuvre (MMO) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat, la durée des contrats et les motifs de sorties.

Les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeur de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

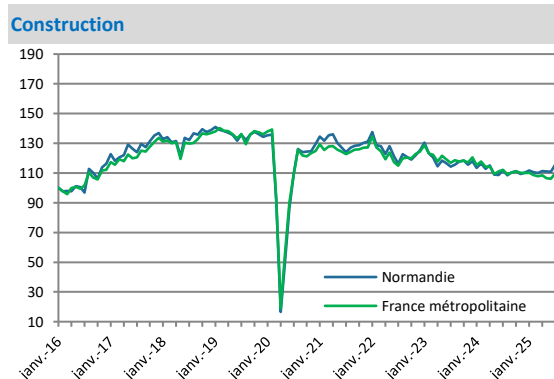
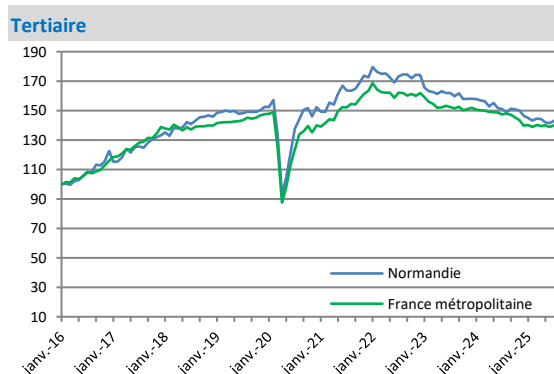
Intérim en équivalent-emplois à temps plein

juillet 2025

Données Corrigées des Variations Saisonnières	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Industrie	3 000	3 512	2 841	2 027	5 451	16 832	246 756
évolution sur un mois	+1,2%	+2,4%	+2,8%	-0,1%	+3,4%	+2,3%	+1,8%
évolution sur un an	+4,8%	-5,6%	+3,5%	-2,2%	-18,4%	-6,9%	-0,1%
Construction	1 647	698	1 076	210	3 295	6 927	125 717
évolution sur un mois	+6,0%	+3,4%	+3,0%	-4,5%	+4,4%	+4,1%	+3,5%
évolution sur un an	+8,9%	+13,0%	+2,9%	+10,6%	-1,5%	+3,2%	-2,1%
Tertiaire	3 035	2 813	1 441	757	5 270	13 317	335 009
évolution sur un mois	+1,4%	-0,7%	+3,4%	+4,6%	+0,8%	+1,1%	+0,8%
évolution sur un an	-3,4%	-9,4%	-10,3%	-3,0%	-3,0%	-5,3%	-5,0%
Ensemble des secteurs	7 785	7 056	5 430	3 011	14 056	37 338	711 140
évolution sur un mois	+2,5%	+1,4%	+2,8%	+1,0%	+2,6%	+2,3%	+1,6%
évolution sur un an	+1,9%	-5,6%	-1,0%	-1,6%	-9,3%	-4,6%	-2,8%

Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur

Source : Dares, traitements DREETS SESE

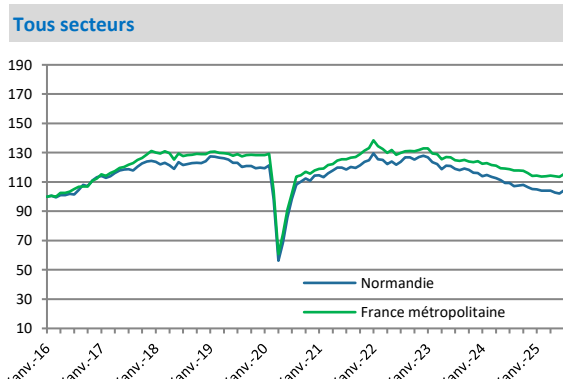
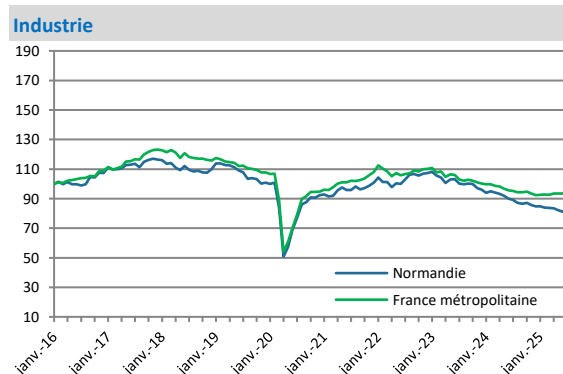


Données CVS / base 100 en janvier 2016

Source

Depuis mi-2016, la source historique des statistiques d'intérim (les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire) est progressivement substituée par la nouvelle déclaration sociale nominative (DSN). Le taux de substitution se situe, depuis début 2017, à près de 95 %. À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les CDI intérimaires. Les séries des principaux indicateurs figurent sur le site du ministère du Travail.

Les indicateurs sur l'intérim sont ventilés selon le secteur et le département des établissements utilisateurs des intérimaires. La nomenclature utilisée pour la description des secteurs utilisateurs est la Nomenclature agrégée (NA) afférente à la nouvelle Nomenclature d'activités française (NAF rév.2). Les données sont régulièrement révisées en raison de l'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières.



Source : Dares, traitements DREETS SESE

Définition

Équivalent-emplois à temps plein (ETP) :

Rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires au nombre total de semaines ouvrées. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'équivalent-emplois à temps plein, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés. À l'inverse, cette mesure de l'équivalent-emplois à temps plein ne prend pas en compte le fait que certaines missions peuvent être à temps partiel.

On pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent-emplois à temps plein. Cet indicateur donne une idée du volume moyen d'intérim sur le mois, et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de mois.

Politiques d'aide à l'emploi : l'apprentissage

Année 2025

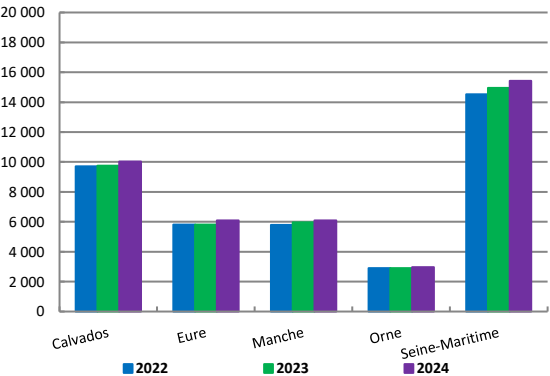
Contrats d'apprentissage en Normandie selon le département de l'employeur

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE- MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
2025*							
Secteur privé	3 099	1 588	1 814	877	4 532	11 910	232 801
Secteur public	40	6	25	8	52	131	3 345
Ensemble	3 139	1 594	1 839	885	4 584	12 041	236 146
2024							
Secteur privé	9 797	5 935	5 936	2 904	15 040	39 612	840 203
Secteur public	231	148	166	65	385	995	24 312
Ensemble	10 028	6 083	6 102	2 969	15 425	40 607	864 515

Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements : DREETS SESE
*Données jusqu'en août

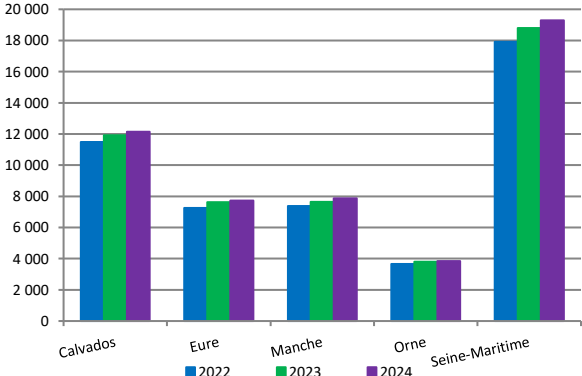
Contrats d'apprentissage

En 2024, la Normandie compte 40 607 contrats, en hausse de 3,2% par rapport à l'année 2023 et en hausse de 4,8 % par rapport à l'année 2022.



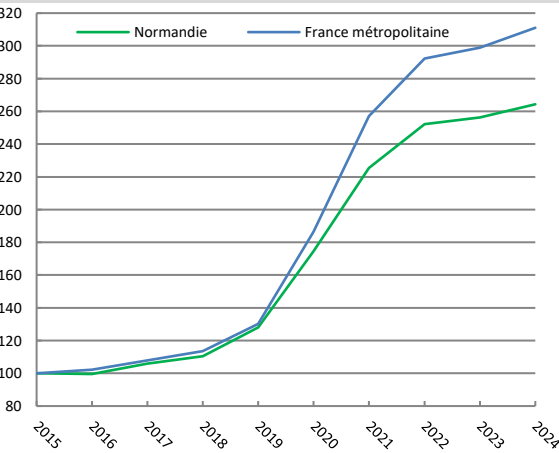
Effectif présent au 31 décembre

Au 31 décembre 2024, la Normandie compte un effectif de 50 872, en hausse de 2,1 % par rapport à l'année 2023 et en hausse de 6,7 % par rapport à l'année 2022.



Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements DREETS SESE

Evolution du nombre d'entrées en contrats d'apprentissage



Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements DREETS SESE / Base 100 en 2015

Définition

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Effectif présent

Un effectif correspond au nombre de contrats d'apprentissage qui sont actifs à une date donnée, et donc au nombre d'apprentis / de bénéficiaires de contrats d'apprentissage.

Politiques d'aide à l'emploi : contrat de professionnalisation

Année 2025

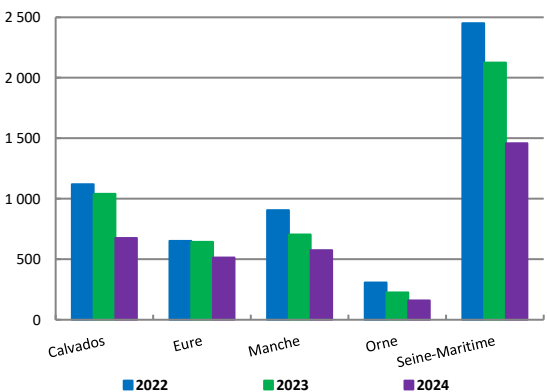
Contrats de professionnalisation en Normandie selon le département de l'employeur

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
2025*							
Moins de 26 ans	90	104	70	44	300	608	15 779
26 ans et plus	159	193	143	95	495	1 085	25 927
Ensemble	249	297	213	139	795	1 693	41 706
2024							
Moins de 26 ans	249	198	228	62	613	1 350	36 949
26 ans et plus	426	315	347	97	845	2 030	48 807
Ensemble	675	513	575	159	1 458	3 380	85 756

Source : Dares ; Système d'information sur les contrats de professionnalisation - traitements : DREETS SESE
*Données jusqu'en août

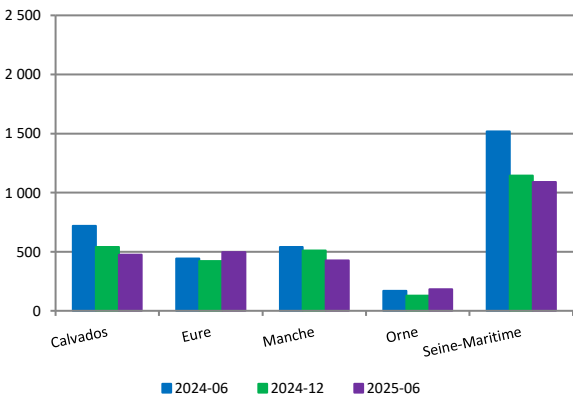
Contrats de professionnalisation

En 2024, la Normandie compte 3 380 contrats, en baisse de 28,7 % par rapport à 2023 et en baisse de 37,8 % par rapport à l'année 2022.



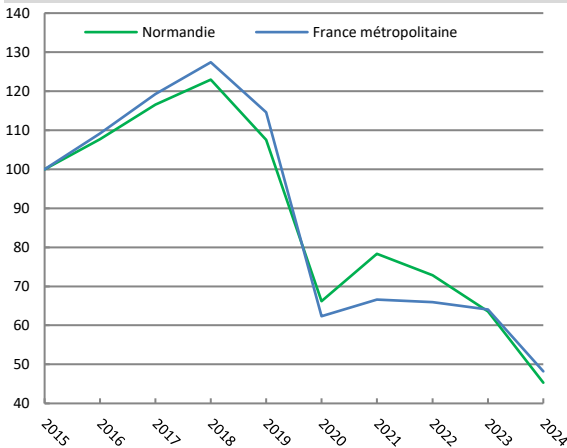
Effectif présent en fin de mois

A fin juin 2025, la Normandie compte un effectif de 2 670, en baisse de 2,7 % par rapport à décembre 2024 et en baisse de 21,3 % par rapport à juin 2024.



Source : Dares, SI contrats de professionnalisation - traitements : DREETS SESE

Evolution nombre d'entrées - contrats de professionnalisation



Source : Dares ; SI contrats pro - traitements : DREETS SESE / Base 100 en 2015

Définitions

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

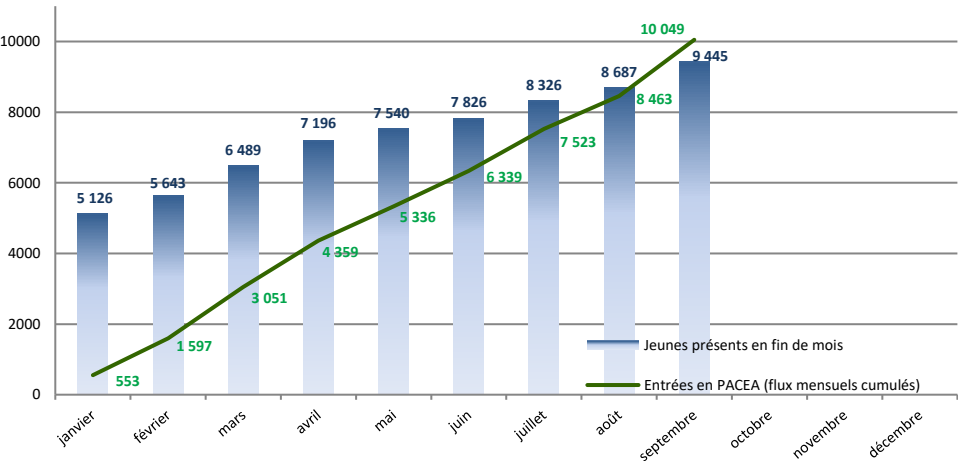
Les bénéficiaires sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et les adultes de 26 ans et plus demandeur d'emploi ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.

Le contrat de professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou dans le cadre d'un CDI. Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 36 mois dans certains cas.

Accompagnement des jeunes vers l'emploi

PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie par les missions locales

Stock en fin de mois et entrées cumulées depuis le début de l'année 2025



Source : DGEFP

Définition

PACEA

Le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis le 1er janvier 2017. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Contrat Engagement Jeune (CEJ) par les missions locales et Pôle Emploi

Au 19 octobre 2025, 13 709 entrées en CEJ depuis le 1er janvier 2025

	Nombre d'entrées	Tranche d'âge révolu			
		16-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	26 ans ou plus
Calvados	2 087	10,1%	58,6%	31,3%	0,0%
Eure	2 231	11,7%	60,5%	27,6%	0,2%
Manche	1 535	13,4%	56,3%	30,4%	0,0%
Orne	1 167	10,9%	62,0%	27,0%	0,2%
Seine-Maritime	6 689	11,9%	60,1%	27,9%	0,2%
Normandie	13 709	11,7%	59,6%	28,6%	0,1%
France métropolitaine	218 633	9,0%	59,5%	31,3%	0,1%

Source : POP - SI Missions Locales / SI France Travail

	Part des femmes	Part des TH	Part des jeunes résidents en QPV	Part des jeunes résidents en ZRR
Calvados	47,5%	5,3%	9,7%	15,0%
Eure	47,2%	4,9%	19,1%	3,0%
Manche	46,0%	4,5%	7,4%	26,6%
Orne	47,7%	6,2%	17,1%	49,3%
Seine-Maritime	47,8%	3,6%	21,3%	3,2%
Normandie	47,5%	4,4%	17,2%	11,5%
France métropolitaine	47,5%	3,7%	19,8%	12,9%

Source : POP - SI Missions Locales / SI France Travail

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

ZRR : Zones de revitalisation rurale

TH : Travailleurs handicapés

Définition

Le Contrat Engagement Jeune

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) permet aux jeunes d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement intensif. Ce dispositif mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Le CEJ s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Le dispositif prévoit un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission Locale ou de France Travail qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris quand le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle emploi (ex. : une formation, une école de la deuxième chance, un EPIDE, etc.). Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.

L'allocation peut atteindre 500 euros par mois pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources financières, et qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement tout en subvenant à leurs besoins.

Insertion par l'activité économique

2^e trimestre 2025

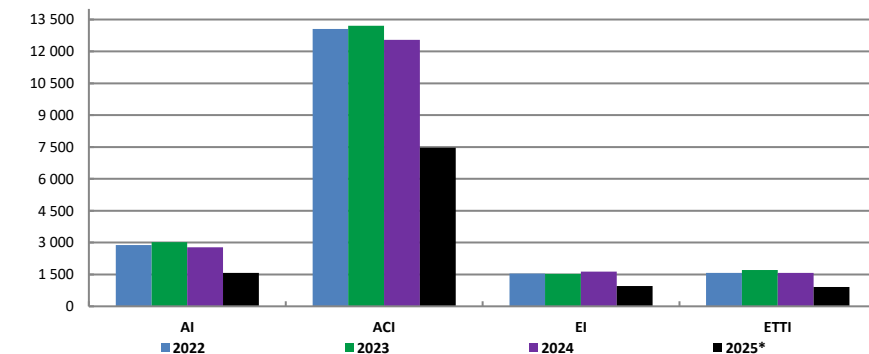
Entrées dans une structure de l'IAE	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Femmes	347	1 071	115	52	1 585
Moins de 26 ans	72	156	19	19	266
Entre 26 et 49 ans	194	632	66	26	918
50 ans ou plus	81	283	30	7	401
Hommes	400	1 858	297	351	2 906
Moins de 26 ans	120	330	67	126	643
Entre 26 et 49 ans	173	1 067	165	172	1 577
50 ans ou plus	107	461	65	53	686
Ensemble	747	2 929	412	403	4 491

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Caractéristiques des entrées dans l'IAE (%)	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Inscrits à Pôle emploi	80,5	88,5	91,7	80,1	86,7
Depuis moins de 6 mois	27,4	24,6	25,7	19,9	24,8
Entre 6 mois et 1 an	13,9	13,1	13,1	18,9	13,8
Entre 1 an et 2 ans	15,5	19,4	20,6	21,8	19,1
Depuis 2 ans ou plus	23,7	31,4	32,3	19,6	29,1
Bénéficiaires du RSA	23,7	51,5	35,0	19,9	42,5
Travailleurs handicapés	12,6	12,8	9,5	4,5	11,7

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Entrées dans la structure de l'IAE



* année en cours

Source : Dares, traitements DREETS SESE

Définition

Insertion par l'Activité Économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé aux personnes les plus éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Il y a quatre types de structures : les associations intermédiaires (AI) qui proposent des services à la personne, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), ils concernent tous secteurs d'activité, les entreprises d'insertion (EI) qui opèrent dans les biens et services marchands et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) spécialisées dans les secteurs couverts par le travail temporaire.

Situation du salarié à la sortie indiqué par l'employeur (cumul sur 1 an de juillet 2024 à juin 2025)

Sorties examinées* (%)	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Nombre de sorties examinées	2 116	3 076	474	1 371	7 037
Embauches en CDI	12,4	6,4	9,7	13,6	9,8
Embauches en CDD	30,4	16,8	15,8	29,1	23,2
Entrées en formation	5,5	7,7	7,4	4,1	6,3
Autres sorties positives	4,3	9,2	5,7	3,9	6,5
Ensemble des sorties positives	52,7	40,1	38,6	50,8	45,9
Ruptures pendant la période d'essai	0,1	7,3	15,8	1,8	4,7
Autres sorties négatives	34,0	46,2	37,1	28,4	38,5
Autres sorties	13,2	6,3	8,4	19,0	11,0

Sorties examinées* : sortie dont la situation est renseignée par l'employeur,

cela représente 7 037 sorties sur un total de dernier contrat de 8 461

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Prestations de solidarités

Minima sociaux d'insertion et autres prestations sociales

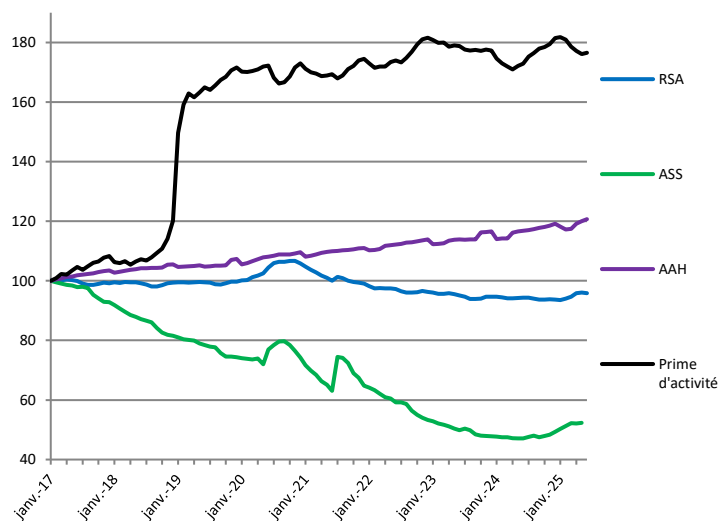
Nombre d'allocataires en mai 2025 et évolution en glissement annuel

	Revenu de Solidarité Active (RSA)		Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)		Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)		Prime d'Activité	
	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)
Calvados	14 130	+ 6,2	2 630	1+ 3,4	11 940	+ 3,3	52 830	+ 1,8
Eure	13 080	+ 0,3	2 060	1+ 3,8	14 220	+ 0,5	38 530	+ 2,0
Manche	7 740	+ 6,2	1 420	1+ 2,7	11 260	+ 0,5	31 540	+ 4,2
Orne	7 030	+ 2,3	1 040	+ 6,1	5 250	+ 0,8	19 300	+ 2,3
Seine-Maritime	39 240	+ 0,3	5 130	+ 9,4	33 770	+ 5,3	93 790	+ 2,1
Normandie	81 220	+ 2,0	12 280	1+ 1,0	76 440	+ 3,0	235 990	+ 2,3
France	1 854 200	+ 1,3	628 900	+ 0,9	1 363 000	+ 3,0	638 400	+ 4,8

Données provisoires (traitements DREES)

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA

Evolution du nombre de bénéficiaires des prestations en Normandie



Données provisoires, 5 derniers mois (traitement DREES)

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA

base 100 en janvier 2017

Définition

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes en situation de handicap aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Aides destinées aux étudiants

Aides pour les étudiants en juillet 2025

Aide Spécifique Allocation Ponctuelle (ASAP)		Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre d'ASAP attribuées	Montant moyen d'une ASAP (en €)
Normandie		150	150	369
France		3 100	3 700	296
Repas à 1€		Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de repas servis	Nombre moyen de repas par étudiants
Etudiants boursiers	Normandie	5 960	39 110	6,6
	France	116 500	693 400	6,0
Etudiants non boursiers	Normandie	800	8 860	11,1
	France	12 300	110 300	9,0

Données provisoires (traitements DREES)

Source : Crous

Définition

L'**aide spécifique allocation ponctuelle (ASAP)** est une aide financière destinée aux étudiants en formation initiale, boursiers ou non, qui rencontrent momentanément de graves difficultés. L'aide est attribuée par les services sociaux des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) après un travail d'évaluation sociale. Elle peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux.

Le **repas à 1 €**. En réponse à la crise sanitaire et depuis la rentrée universitaire 2020, les Crous proposent aux boursiers sur critères sociaux un repas complet à 1 € dans les restaurants universitaires. A partir du 25 janvier 2021, tous les étudiants, boursiers ou non, ont pu bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 €. Depuis septembre 2021, les étudiants éligibles au repas à 1€ sont uniquement les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers en situation de précarité. Ce dispositif est pérennisé à partir de l'année 2023-2024.

Mutations économiques

Activité Partielle

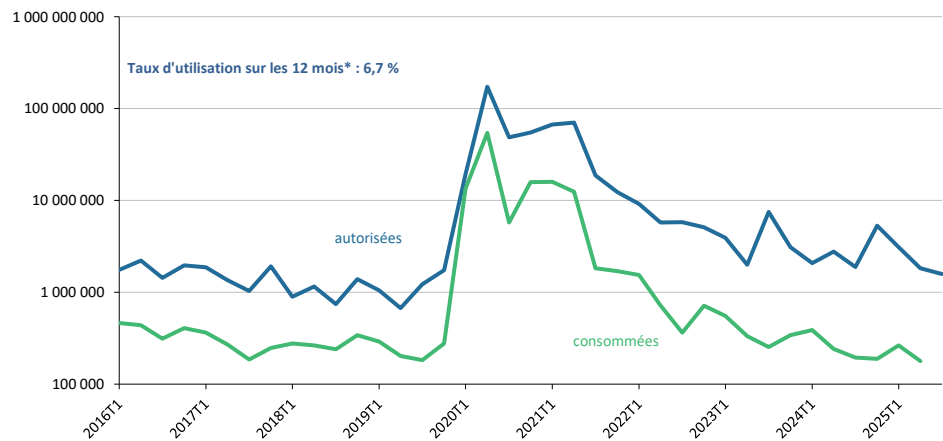
	Au 2e trimestre 2025				Au 3e trimestre 2025	
	Heures autorisées		Heures consommées (provisoire)		Heures autorisées (provisoire)	
	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)
Calvados	646 871	+ 116,1	12 480	- 51,5	87 413	- 86,5
Eure	61 379	- 93,7	19 414	- 36,5	378 111	+ 516,0
Manche	39 850	- 26,3	5 978	- 62,5	51 763	+ 29,9
Orne	238 380	- 72,8	30 535	- 48,1	282 439	+ 18,5
Seine-Maritime	843 284	- 5,4	109 925	- 17,1	780 010	- 7,5
Normandie	1 829 764	- 40,8	178 332	- 32,4	1 579 736	- 13,7
France Métro	36 633 385	- 41,8	3 593 566	- 47,5	34 644 956	- 5,4

Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Définition

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unédic.

Normandie : nombre d'heures



échelle logarithmique

* juillet 2024 à juin 2025

Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Avertissement

La demande d'autorisation reflète le besoin anticipé d'activité partielle de l'employeur. Ensuite, l'administration valide ou refuse. Les données utilisées ici sont uniquement les demandes validées.

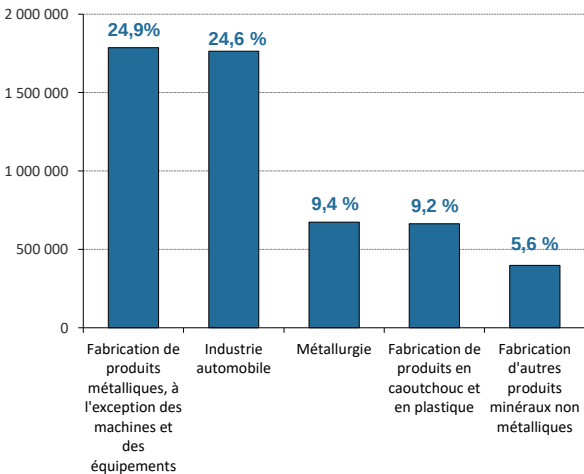
La demande d'indemnisation est mensuel et l'employeur dispose d'un délai de 6 mois. Donc, pour les heures consommées, un recul de minimum 3 mois est nécessaire afin de disposer de données consolidées mais qui restent provisoires.

Taux d'utilisation

Il est calculé comme le rapport entre le nombre d'heures réellement consommées par les établissements et le nombre d'heures autorisées par les DDETS sur les 12 derniers mois.

Les 5 secteurs ayant demandé le plus d'activité partielle

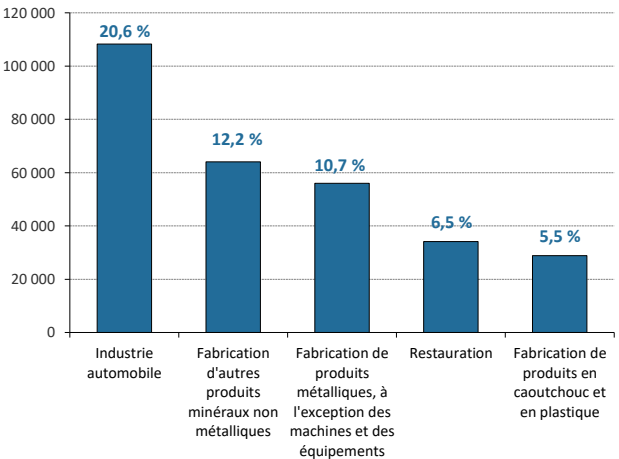
(heures autorisées)



Données sur 12 mois glissantes :
juillet 2024 à juin 2025

Les 5 secteurs ayant consommé le plus d'activité partielle

(heures consommées)



Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Le nombre de PSE et leur nombre d'emplois supprimés envisagés sont calculés en cumul depuis le 1er janvier de chaque année.

2024 / 2025	CALVADOS		EURE		MANCHE		ORNE		SEINE-MARITIME		NORMANDIE	
	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025	30 sept. 2024	30 sept. 2025
Nombre de PSE	20	17	13	11	7	7	4	5	37	29	56	55
Nombre d'emplois supprimés envisagés	324	116	451	43	175	91	57	131	1 481	597	2 488	978

Note de lecture : la somme des PSE départementaux est supérieure à la somme régionale. Certains PSE impactent plusieurs départements

Source : DDETS(PP) / SI RUPCO

Définition

Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours doit élaborer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Le PSE regroupe un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre de licenciements, notamment par des mesures de reclassement et il est obligatoirement communiqué aux DDETS.

Le nombre d'emplois supprimés envisagés est celui connu au début de la procédure lors de sa déclaration aux DDETS.



Retrouvez l'ensemble des publications du Service observation Études, Statistiques et Évaluation et l'actualité de la DREETS de Normandie en vous rendant sur <https://normandie.dreets.gouv.fr/>

Directrice de la publication : Catherine PERNETTE - Rédaction : SESE DREETS de Normandie

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie

Cité administrative, 38 cours Clémenceau 76108 ROUEN CEDEX 1

Titre clé : Normandie stat's = ISSN 2556-5745

